

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 939

présenté par
M. Pauget

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la première phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« patriotiques, »,

insérer les mots :

« renforcement du lien avec les associations d'anciens combattants, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Renforcer le lien Armée-Nation passe par la perpétuation d'une mémoire et par la volonté de conserver intact le souvenir des engagements et des sacrifices consentis par les générations du feu.

Aussi, cet amendement souhaite dans ce sens que soit rendu hommage à l'action des associations d'anciens combattants qui oeuvrent au quotidien.